



Afin d'assurer la bonne organisation de la compétition, un règlement intérieur s'applique à l'ensemble des équipes participantes. Il est attendu de chaque partie prenante une adhésion rigoureuse aux dispositions de ce document.

I- Généralités

Article 1 : Désignation et Objet du Tournoi

Un tournoi dénommé AFoodPack4 dénommé « prenons soin de nos aîné(e)s » s'est organisé au profit de la jeunesse de Ouagadougou sur le terrain de la Salle de Conférence de Ouagadougou.

Article 2 : Modalités d'Inscription et Paiement

Les frais d'inscription sont fixés à 5000 F/équipe. Et toute équipe désirant prendre part devrait s'acquitter de ses frais de participation au plus tard le 10 octobre 2025. Une inscription est validée par le paiement dudit montant.

Article 3 : Nombre d'Équipes et Format de Compétition

Au total, 8 équipes prendront part à cette édition sur un format de coup KO.

Article 4 : Récompenses et Classement des Équipes

Seules les 3 premières équipes seront primées par le comité d'organisation.

Article 5 : Procédure de Tirage au Sort

Les confrontations se feront par un tirage au sort en session plénière en présence de tous les représentants des différentes équipes. La date probable du tirage au sort est prévue le 16 octobre 2025 à 17 h à la Salle de Conférence de Ouaga 2000.

Article 6 : Répartition des Équipes en Poules

Les équipes seront réparties en deux (2) poules et chaque poule dégagera son vainqueur qui s'affrontera en finale.

Article 7 : Programmation de la Compétition

Un programme unique sera établi du début jusqu'à la fin de la compétition, il s'agit de 45 minutes pour chaque match.



Article 8 : Déroulement et Présence le Jour du Tournoi

Le tournoi se déroulera en une seule journée, c'est-à-dire le dimanche **19 octobre** de **7h à 17h**. Les équipes sont priées d'être présentes sur les lieux de la compétition au plus tard à 6h du matin.

Article 9 : Horaires des Matchs et Finale

- Matin : Premier match commencera à **7h00** et les autres se poursuivront jusqu'au match de classement
- Soir : un match de gala se jouera autour de 15h et la finale se fera à 16h.

Article 10 : Responsable d'Équipe et Communication

Chaque équipe doit avoir un responsable détenant un compte WhatsApp pour plus d'informations nouvelles qui pourraient survenir pendant la période de la compétition.

II- La gestion des matchs

Article 11 : Convocation et retard

La convocation des équipes est de 30 min avant le coup d'envoi. Un retard de 15 min donne droit à un forfait. Par conséquent, chaque équipe doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour le strict respect de ce présent article afin d'éviter tout désagrément.

Article 12 : Liste des joueurs

Chaque équipe doit fournir une liste de douze (12) joueurs dans chaque phase.

Article 13 : Exclusivité des joueurs

Aucun joueur n'a le droit de jouer avec deux équipes différentes pendant la compétition. L'équipe fautive perd son match sur tapis vert en cas de constat.

Article 14 : Durée et organisation des rencontres

Le temps de jeu est de 2 x 20 mn avec une pause de 5 mn. Le temps de jeu peut subir des modifications en fonction du contexte. Les commissaires du match et les corps arbitraux peuvent en décider.

Article 15 : Port du maillot obligatoire



Le port des maillots est obligatoire pour toutes les équipes.

Article 16 : Différenciation des couleurs des équipes

Les deux équipes doivent évoluer avec des couleurs différentes. Si toutefois, il y a confusion, l'équipe citée en deuxième position doit obligatoirement changer de maillot.

Article 17 : Composition des équipes sur le terrain

Chaque équipe doit évoluer avec 6 joueurs de champ et un gardien de but (donc 7 acteurs sur le terrain).

Article 18 : Identité du capitaine

Chaque équipe doit évoluer avec un capitaine identifiable par son brassard autour de son bras.

Article 19 : Autorité de l'arbitre central

L'arbitre central demeure le seul maître du jeu. Ces décisions sont irrévocables.

Article 20 : Sanctions disciplinaires et amendes

Les anti-jeux sont sanctionnés par des cartons.

- Carton jaune : 500 f et le joueur n'est autorisé à reprendre le jeu qu'après 2 mm d'attente et après payement.
- Carton rouge : le joueur est expulsé définitivement du jeu. En cas de qualification, le joueur sanctionné doit s'acquitter d'une amende de 1000 F pour avoir tout droit de rejouer.

Article 21 : Rôle des commissaires de match

Les commissaires de match sont habilités à faire rejouer tout joueur sanctionné.

Article 22 : Procédure en cas d'égalité

En cas d'égalité au terme du temps réglementaire, une séance de tir au but départagera les deux équipes.

Article 23 : Sanctions pour violences et conditions d'inscription

Toutes formes de violences de la part d'une équipe en dehors du terrain ou en cours de jeu seront sanctionnées par la suspension de celle-ci. Et les frais d'inscriptions sont non remboursables



Article 24 : Principes fondamentaux du tournoi

Les principes fondamentaux de ce tournoi sont :

- L'égalité de chance de toutes les équipes
- La neutralité du comité d'organisation
- Le respect mutuel entre les participants
- L'esprit de fair-play

Article 25 : Prix en espèces

Les différents prix en espèces

- Champion : 150.000 FCFA
- Vice-Champion : 100.000 FCFA
- Classé Troisième : 50.000 FCFA

Article 26 : Prix en nature

Des prix en nature sont également prévus (Trophée , Ballons etc.)

Article 27 : Prix spéciaux et distinctions individuelles

Les prix spéciaux sont :

- Meilleur buteur du tournoi
- Meilleur gardien du tournoi
- Equipe fair-play

Article 28 : Retenue sur dons et promesses

Un taux de 20% sera retenu sur les différents dons et promesses des invités lors de la finale. Ce présent article s'applique à toutes les équipes participantes.

Article 29 : Match de classement pour la troisième place

Il n'y aura un de match de classement pour déterminer la troisième place. À ce niveau, la meilleure attaque sera favorisée dans le classement.

Article 30 : Obligation de présence en demi-finale et finale

La présence de toutes les équipes qualifiées en demi-finale est obligatoire le jour de la finale : Ce présent article exige impérativement la présence de tous les joueurs inscrits sur



la feuille de match de la demi-finale. Le non-respect de cet article, l'équipe fautive ne percevra pas tous ses prix en entier.

Article 31 : Restitution du trophée

L'équipe championne a 15 jours après son sacre pour restituer le trophée au comité d'organisation sans prétendre à une quelconque somme.

Article 32 : Application des autres règlements

Tout autre règlement non mentionné reste en vigueur si toutefois ça prend en compte l'esprit du fair-play général.

Article 33 : Engagement au règlement

Toute équipe participante s'engage librement au strict respect de ce règlement.

Article 35 : Modalités de paiement des frais d'inscription

Pour le payement des frais d'inscription : Orange : 76 73 00 33

Fait à Ouagadougou, le 15 septembre 2025.

Le Secrétaire Général de ICE T Sport Academy